

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 décembre 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 décembre 1994, le conseil de communauté a décidé de confier la délégation de gestion des cimetières de la Communauté urbaine à la Compagnie internationale de services et d'environnement (CISE) pour une durée de 25 ans. Conformément à l'article 33 du cahier des charges du contrat de la délégation, les tarifs des nouvelles prestations et la révision des tarifs sont approuvés chaque année par le conseil de communauté après avis des conseils municipaux concernés.

Les conseils municipaux de Rillieux la Pape et de Bron ayant délibéré respectivement les 21 novembre et 5 décembre 1996, les nouveaux tarifs applicables pour l'année 1997 seraient les suivants :

I - PRIX DES CONCESSIONS -

a) - concessions en caveau - actualisation :

Superficie (en mètre carré)	Durée	Montant (en F)
2,50	15 ans	2 618,29
3,75	15 ans	4 153,04
4,50	15 ans	5 070,82
6,00	15 ans	6 690,75
2,50	30 ans	4 711,69
3,75	30 ans	7 474,24
4,50	30 ans	9 122,57
6,00	30 ans	12 043,35
2,50	50 ans	7 069,07
3,75	50 ans	11 212,90
4,50	50 ans	13 689,99
6,00	50 ans	18 065,01
2,50	perpétuelle	25 579,20
3,75	perpétuelle	38 368,80
4,50	perpétuelle	46 042,56
6,00	perpétuelle	60 372,00

b) - concessions en enfeu - actualisation :

Superficie (en mètre carré)	Durée	Montant (en F)
2,50	15 ans	2 618,29
2,50	30 ans	4 711,69
2,50	50 ans	7 069,07

c) - concessions en pleine terre site de Rillieux la Pape - renouvellement des concessions existantes :

Superficie (en mètre carré)	Durée	Montant (en F)
2,00	15 ans	2 012,40
2,00	30 ans	3 622,32
2,00	50 ans	5 433,48

d) - concessions cinéraires - actualisation

Superficie (en mètre carré)	Durée	Montant (en F)
0,64	15 ans	643,97
0,64	30 ans	1 159,14
0,64	50 ans	1 738,71
0,64	perpétuelle	6 439,68

II - LOCATION DE CAVEAUX - CAVURNES - COLOMBARIUM -

a) - caveaux autonomes préfabriqués normalisés - actualisation

Typologie	Durée	Montant (en F)
1 place, 1g 1.05	15 ans	3 870,64
2 places, 1g 1.05	15 ans	5 253,97
3 places, 1g 1.05	15 ans	6 026,46
4 places, 1g 1.50	15 ans	5 693,93
4 places, 1g 1.80	15 ans	6 440,84
6 places, 1g 1.80	15 ans	8 088,14
8 places, 1g 1.80	15 ans	11 068,20
1 place, 1g 1.05	30 ans	6 967,77
2 places, 1g 1.05	30 ans	9 457,14
3 places, 1g 1.05	30 ans	10 847,63
4 places, 1g 1.50	30 ans	10 249,07
4 places, 1g 1.80	30 ans	11 593,51
6 places, 1g 1.80	30 ans	14 558,66
8 places, 1g 1.80	30 ans	19 922,76
1 place, 1g 1.05	50 ans	10 451,66
2 places, 1g 1.05	50 ans	14 184,18
3 places, 1g 1.05	50 ans	16 271,44
4 places, 1g 1.50	50 ans	15 375,14
4 places, 1g 1.80	50 ans	17 391,81
6 places, 1g 1.80	50 ans	21 839,52
8 places, 1g 1.80	50 ans	29 884,14
1 place, 1g 1.05	perpétuelle	10 451,66
2 places, 1g 1.05	perpétuelle	14 184,18
3 places, 1g 1.05	perpétuelle	16 271,44
4 places, 1g 1.50	perpétuelle	15 375,14
4 places, 1g 1.80	perpétuelle	17 391,81
6 places, 1g 1.80	perpétuelle	21 839,52
8 places, 1g 1.80	perpétuelle	29 884,14

b) - concessions pleine terre (confessions israélite et musulmane) - actualisation

Typologie	Durée	Montant (en F)
1 place	15 ans	4 751,59
2 places	15 ans	5 998,83
3 places	15 ans	6 613,76
1 place	30 ans	8 551,64
2 places	30 ans	10 798,51
3 places	30 ans	11 903,54
1 place	50 ans	12 830,53
2 places	50 ans	16 197,77
3 places	50 ans	17 858,37
1 place	perpétuelle	12 830,53
2 places	perpétuelle	16 197,77
3 places	perpétuelle	17 858,37

c) - caveaux autonomes préfabriqués normalisés, terrain général reclassé en concessions clairière 3 jaune site de Bron Parilly - actualisation

Typologie	Durée	Montant (en F)
1 place	15 ans	3 289,48
1 place	30 ans	5 922,10
1 place	50 ans	8 883,14
1 place	perpétuelle	8 883,14

d) - caveaux autonomes préfabriqués normalisés, terrain général reclassé en concessions clairière 3 jaune site de Bron Parilly - actualisation

Typologie	Durée	Montant (en F)
1 place	15 ans	3 870,64
1 place	30 ans	6 967,77
1 place	50 ans	10 451,66

e) Colombarium - actualisation

Superficie (en mètre carré)	Durée	Montant (en F)
0,16	15 ans	460,43
0,16	30 ans	828,77
0,16	perpétuelle	1 243,15

f) Cavurnes - actualisation

Superficie (en mètre carré)	Durée	Montant (en F)
0,64	15 ans	784,84
0,64	30 ans	1 412,70
0,64	50 ans	2 119,06
0,64	perpétuelle	2 119,06

III - REDEVANCES (Montants en F HT)

Il sera appliqué le taux réglementaire de TVA en vigueur au moment de la facturation.

1° - ouverture et fermeture du caveau - (prestation non exclusive) ou de l'enfeu	402,48 F
2° - descente ou retrait du cercueil - (prestation non exclusive)	402,48 F
3° - redevance sanitaire (prestation exclusive) - contraintes liées aux spécificités des caveaux, exigence vis-à-vis de l'hygiène et de la salubrité publique (normes AFNOR NFP 98 049 et circulaire ministérielle du 22 novembre 1985) applicable pour tout ou partie en fonction des contraintes sanitaires.	
- bacs de rétention	
. poudre AUGIBLOC	
. joints d'étanchéité	754,65 F
- renouvellement des liquides épurateur AUGILOR	237,54 F
- terre d'enfouissement : le sac	100,62 F
4° - creusement des fosses - (prestation non exclusive)	
- type 1 place	1207,44 F
- type 2 places	1408,68 F
5° - dépôt de corps à la chambre funéraire - redevance forfaitaire quelle que soit la durée du séjour.	466,62 F
6° - salle de thanatopraxie (le passage) -	251,55 F
7° - crémation -	1866,47 F
8° - crémation enfants -	933,24 F
9° - incinération des restes <i>post-mortem</i> ou pièces anatomiques -	704,34 F
10° - dispersion des cendres -	84,84 F
11° - ouverture et fermeture des cavurnes -	201,24 F
12° - dépôt ou retrait d'urnes -	72,11 F
13° - prestation complète funéraire d'inhumation (non exclusive) comprenant :	
- le transport du corps en véhicule agréé du domicile du défunt (territoire de la communauté urbaine de Lyon) à la chambre funéraire de Bron Parilly ou de Rillieux la Pape	725,00 F
- la housse sanitaire biodégradable	150,00 F
- la chambre funéraire - ou case réfrigérée	466,62 F
- la mise en bière	207,30 F
- le cercueil en chêne vernis simple de forme lyonnaise y compris 4 poignées et le capitonnage, la garniture étanche et le sel antiseptique, la plaque d'identité gravée avec le cadre	1734,00 F
- la salle de cérémonies y compris 1 ordonnateur et 4 porteurs	610,00 F
- les démarches, les formalités	194,00 F
- l'inhumation en terrain général	804,96 F

- le fourgon de transport jusqu'à la sépulture	300,00 F
- la redevance sanitaire comprenant les bacs de rétention, la poudre, les joints d'étanchéité et le liquide	992,19 F

- montant total (en F HT)	6184,07 F
---------------------------	-----------

14° - prestation complète funéraire de crémation (non exclusive) comprenant :

- le transport du corps en véhicule agréé du domicile du défunt (territoire de la communauté urbaine de Lyon) à la chambre funéraire de Bron Parilly ou de Rillieux la Pape	725,00 F
- la housse sanitaire biodégradable	150,00 F
- la chambre funéraire, la case réfrigérée	466,62 F
- la mise en bière	207,30 F
- les cercueils agglomérés de bois plaqué chêne y compris 4 poignées et le capitonnage, la garniture étanche et le sel antiseptique, plaque d'identité gravée	1330,00 F
- la redevance de crémation	1866,17 F
- la salle de cérémonies y compris 1 ordonnateur et 4 porteurs	610,00 F
- les démarches, les formalités	194,00 F
- l'urne modèle standard	200,00 F
- la vacation de police	80,00 F

- montant total (en F HT)	5829,39 F
---------------------------	-----------

15° - utilisation de la salle de cérémonie, le passage -	301,86 F
--	----------

B - Propose d'approuver les tarifs susmentionnés ;

Vu le présent dossier ;

Vu la délibération du précédent conseil en date du 19 décembre 1994 ;

Vu l'article 33 du cahier des charges contrat de la délégation ;

Vu la délibération du conseil municipal de Rillieux la Pape en date du 21 novembre 1996 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Bron en date du 5 décembre 1996 ;

Vu la circulaire ministérielle en date du 22 novembre 1985 ;

Où l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

Approuve les tarifs susmentionnés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,